



Critères d'évaluation sur le mandat de transfert 1 : Traiter les mandats dans une optique de service

Critère d'évaluation 1 : situation initiale	
Question principale : La description de la situation initiale est-elle complète, bien structurée et compréhensible ?	
Évaluation	Points
La description est clairement structurée et compréhensible. Les six points mentionnés dans le mandat sont décrits.	3
La situation initiale est globalement complète, bien structurée et compréhensible. Mais il manque un des six aspects OU la description est en partie confuse.	2
La situation initiale est partiellement complète, bien structurée et compréhensible. Mais il manque deux des six aspects OU la description est confuse.	1
La situation initiale n'est quasiment pas décrite (plus de deux aspects sont manquants ou ne sont pas compréhensibles) OU est largement inspirée d'une source existante (plagiat).	0



Critère d'évaluation 2 : description de la procédure

Question principale : Les différentes étapes de la démarche sont-elles décrites de manière exhaustive et compréhensible pour des personnes externes ?

Évaluation	Points
Les différentes étapes sont décrites de manière exhaustive et compréhensible pour des personnes externes. Des médias et des visuels complémentaires sont utilisés lorsque c'est judicieux et pertinent.	3
Certaines étapes ne sont pas décrites de manière exhaustive OU compréhensible. Les médias et les supports visuels ne sont pas toujours utilisés de manière judicieuse et pertinente.	2
Plusieurs étapes ne sont pas décrites de manière exhaustive OU compréhensible. Les médias et les supports visuels ne sont guère utilisés de manière judicieuse et pertinente.	1
La description de toutes les étapes (ou presque) est confuse OU n'est globalement pas le fruit d'un travail personnel (plagiat).	0



Critère d'évaluation 3 : adéquation de la procédure

Question principale : La procédure décrite donne-t-elle lieu à un traitement complet, clair et logique ?

Évaluation	Points
La procédure donne lieu à un traitement complet. Les étapes de travail sont effectuées dans un ordre logique. Elles attestent d'une démarche professionnelle.	3
La procédure donne lieu à un traitement complet. Les étapes de travail sont effectuées en grande partie dans un ordre logique et démontrent globalement une approche professionnelle.	2
La procédure donne lieu à un traitement presque complet. L'ordre des étapes de travail n'est pas logique OU l'approche peut être peu professionnelle.	1
La procédure décrite démontre une méthode de travail non professionnelle OU n'est globalement pas le fruit d'un travail personnel (plagiat).	0



Critère d'évaluation 4 : réflexion	
Question principale : Les points forts de la démarche décrite et les éventuels obstacles sont-ils cités et justifiés de façon compréhensible ?	
Évaluation	Points
Deux aspects sont chaque fois mentionnés et justifiés de façon compréhensible. Un lien explicite existe entre les différents aspects et la démarche décrite. Il est évident que la personne en formation a réfléchi à sa démarche.	3
Pour chaque question, deux aspects ont été cités et les justifications sont globalement claires.	2
Un seul aspect est mentionné OU les explications ne sont pas justifiées.	1
La personne en formation n'a répondu à aucune question OU ses réflexions ne sont globalement pas le fruit d'un travail personnel (plagiat).	0



Critère d'évaluation 5 : learnings	
Question principale : Des learnings appropriés sont-ils déduits ?	
Évaluation	Points
Trois learnings pertinents sont mentionnés et justifiés de manière compréhensible. Un lien explicite existe entre les différents aspects, la démarche décrite et la réflexion menée.	3
Deux learnings pertinents sont mentionnés. Les justifications ou le lien avec les explications précédentes ne sont pas toujours compréhensibles.	2
Un seul learning pertinent est mentionné.	1
Aucun learning pertinent n'est mentionné OU les learnings sont largement inspirés d'une source existante (plagiat).	0



Critère d'évaluation 6 : caractère compréhensible	
Question principale : L'œuvre de la personne en formation est-elle compréhensible et correcte d'un point de vue linguistique ?	
Évaluation	Points
Les contenus de l'œuvre (documentation, réflexion et learnings) sont fluides et compréhensibles. Le texte est rédigé dans un français correct. L'œuvre ne contient pas plus de quatre erreurs orthographiques/grammaticales.	3
Les contenus de l'œuvre sont compréhensibles d'un point de vue linguistique. Le texte est globalement rédigé dans un français correct. L'œuvre ne contient pas plus de huit erreurs orthographiques/grammaticales.	2
Les contenus de l'œuvre sont globalement compréhensibles d'un point de vue linguistique. Ils contiennent de nombreuses erreurs orthographiques/grammaticales.	1
La qualité linguistique de l'œuvre est médiocre.	0



Critère d'évaluation 7 : protection des données

Question principale : La personne en formation respecte-t-elle scrupuleusement les dispositions en matière de protection des données (droits de la personnalité, droits d'auteur, etc.) ?

Évaluation	Points
Les dispositions en matière de protection des données sont systématiquement respectées. Les citations sont correctes, les sources correspondantes sont indiquées et le droit à l'image est respecté. On peut clairement distinguer les contributions propres des contributions de tiers.	3
Les dispositions en matière de protection des données sont globalement respectées. Certaines sources ne sont pas indiquées et/ou les règles abordées au CI ne sont pas toutes respectées, mais on peut clairement distinguer les contributions propres de ce qui a été repris.	2
Les dispositions en matière de protection des données sont partiellement respectées. On ne peut pas clairement différencier toutes les contributions propres des contributions de tiers.	1
Des infractions manifestes et graves à la protection des données sont identifiables.	0